

GROUPE CET

Des professionnels de l'expertise
technique à votre écoute



Global Compact France COP n°5

mars 2021



Sommaire



Communication sur le progrès : actions mises en place sur les 12 derniers mois et résultats :

1. Principes relatifs aux droits de l'homme
2. Principes relatifs aux conditions de travail
3. Principes relatifs à l'environnement
4. Principes relatifs à la lutte contre la corruption



1 - Droits de l'homme

COP n°5



- **Préambule**

- ✓ Le Groupe CET est une entreprise à taille humaine intervenant exclusivement sur le territoire français.
- ✓ Nous n'utilisons que des prestataires nationaux ayant leur activité en France, avec pour les plus importants une démarche RSE bien ancrée et volontariste tels que Desautel qui est certifié ISO 9001 et ISO 50 001, Suez certifié ISO 9001, 14 001 et 50 001, La Poste avec 100% neutralité carbone, Lyreco qui propose une large gamme de produits écoresponsables en plus des certifications ISO 9001 et 14 001 ou Orange qui a mis en place un plan stratégique nommé Engage 2025 autour d'actions fortes sur 11 ODD fixés par l'ONU.
- ✓ Nous choisissons de présenter nos vœux à nos clients et partenaires en soutenant l'Unicef.
- ✓ Nous n'employons aucun travailleur détaché.



2 - Conditions de travail

COP n°5



- **Développement de la diversité**

- ✓ Notre Comité de Direction (CODIR) est composé à 36% de femmes et à 64% d'hommes. *La proportion de femmes en France dans les instances de direction se situe entre 18,5 % et 24,2 % selon une étude internationale réalisée par KPMG pour les Assises de la parité pour les PME et ETI non cotées.*
- ✓ Sur les 12 derniers mois : recrutement de 57,1% de femmes et 42,9% d'hommes.
- ✓ Intégration de collaborateurs sans expérience préalable de notre métier / secteur d'activité (50% des recrutements sur les 12 derniers mois, chiffre en augmentation).
- ✓ Embauche et maintien dans l'emploi de travailleurs en situation de handicap (aménagement de poste de travail, contenu et horaires).
- ✓ Présence de collaborateurs de 50 ans et plus qui représentent 32% des salariés.



2 - Conditions de travail

COP n°5



- **Développement des compétences**

- ✓ Sur les 12 derniers mois : 89% des collaborateurs ont suivi une action de formation (nouvelle convention IRSI, évolution du progiciel métier, formations techniques), pour un total de 2 816 heures.
- ✓ Participation aux corrections des examens de certifications de la profession.

- **Evolutions internes**

- ✓ Accent important mis sur l'évolution interne des collaborateurs : 4% des collaborateurs ont ainsi été promus à un poste supérieur ces 12 derniers mois (fonctions de responsables régionaux, responsables d'agence, responsables administratives et qualité, superviseurs, formation et comptabilité).

- **Aménagement du temps de travail**

- ✓ Pour favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle familiale, ayant concerné 5,8% de l'effectif total.
- ✓ Mise en place d'une chartre de télétravail, indépendamment de la pandémie Covid-19.



2 - Conditions de travail

COP n°5



- **Sécurité et santé au travail**

- ✓ Les derniers mois ont été fortement marqués par la pandémie Covid-19, qui a nécessité la mise en place, en complément des protocoles sanitaires émis par le gouvernement, d'un **protocole sanitaire spécifique à notre activité**. Nous avons participé à la définition de ce protocole au sein du bureau de la Fédération des Sociétés d'Expertises. Il vise en particulier à permettre la continuité de notre activité d'Expertise pour Assurances, tout en assurant la protection sanitaire des assurés et de nos collaborateurs, à travers une modalité appelée **Expertise Force Majeure**. Cette modalité d'expertise a été déployée de façon très prépondérante durant le premier confinement.

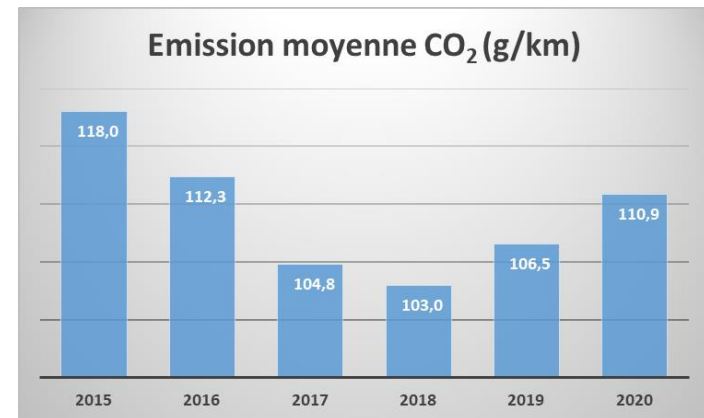


3 - Environnement

COP n°5



- **La baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)** fait partie des objectifs du groupe concernant le thème Environnement. Compte tenu de notre activité (expertise pour assurances), les déplacements en voiture constituent le principal contributeur à l'émission de GES. Les principales actions mises en place précédemment pour réduire – à activité constante – les émissions de GES ont été poursuivies :
 - ✓ **Renouvellement progressif de la flotte de véhicules**, avec priorité donnée aux véhicules à faible taux de CO₂ / km (incluant la mise en place progressive de véhicules hybrides avec priorité aux experts intervenants sur les grandes agglomérations). Cette action ne se lit cependant pas dans le suivi du taux de CO₂ / km moyen, compte-tenu de l'évolution progressive des normes de mesure de ces dernières.





3 - Environnement

COP n°5



- **Baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) :**
 - ✓ **Poursuite du développement des audio et visio-conférences** : le changement de solution de visio-conférence que nous avons opéré début 2020 ne nous permet plus de dénombrer le nombre de ces dernières, ainsi que le nombre de participants. La pandémie Covid-19 a clairement donné un coup d'accélérateur très important aux visio-conférences, et cela tant en interne qu'avec nos clients et partenaires. Cette pratique restera ancrée dans nos modes de fonctionnement post-Covid, même si certaines réunions sont ou seront de nouveau en présentiel.
 - ✓ **Développement des expertises à distance** : là aussi, fort développement de cette modalité d'expertise depuis début 2020 :
 - ✓ Dans le cadre du protocole sanitaire Expertise Force Majeure (cf. page 6),
 - ✓ Et, en dehors du contexte sanitaire, de la demande croissante de nos clients de les accompagner dans cette modalité d'expertise.



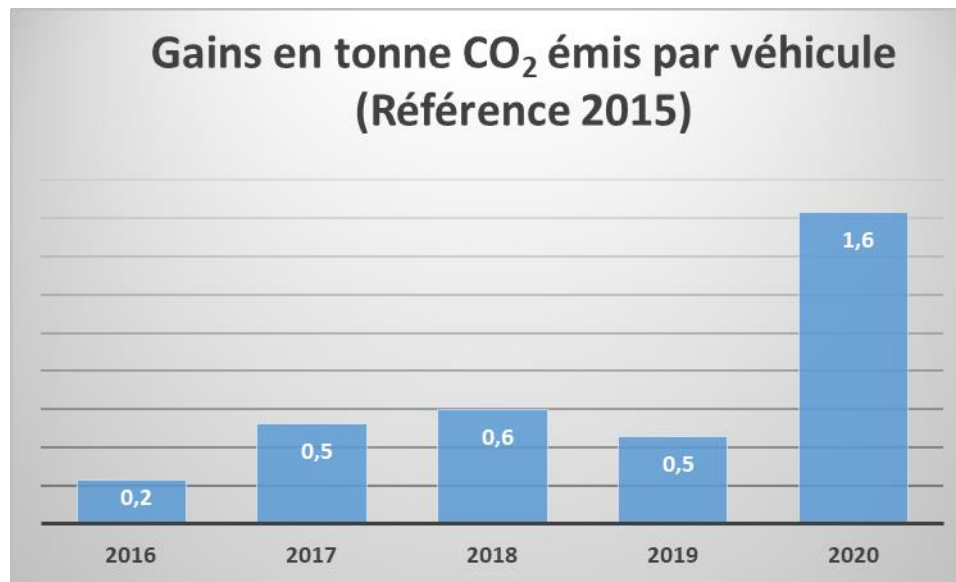


3 - Environnement

COP n°5



- **Baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) :**
 - ✓ Le cumul de l'ensemble de ces facteurs conduit à un gain en 2020 de 1,6 tonnes de CO₂ émis par véhicule (année de référence 2015) :





3 - Environnement

COP n°5



- Un autre axe est la **mise en place progressive de la Gestion Electronique des Documents (GED)** avec pour objectif de diminuer sensiblement, à activité constante, la consommation de papier, d'encre et de l'énergie associée. Les actions mises en place :
 - ✓ déploiement d'un nouvel outil de travail favorisant les usages numériques pour l'ensemble des parties prenantes et l'archivage,
 - ✓ renouvellement de la flotte de copieurs plus écologiques et moins énergivores,
 - ✓ augmentation de la dématérialisation des envois en courrier recommandé,
 - ✓ mise en place d'une newsletter dématérialisée interne à la place du journal papier,
 - ✓ développement du télétravail, accentué de par la pandémie Covid 19se sont traduites par une **baisse de 43%** du nombre de copies effectuées par rapport à l'année précédente.





3 - Environnement

COP n°5



- **Nouveaux usages** autour de l'utilisation du papier :
 - ✓ réduction de 12,5% du grammage papier (70 g/m² vs.80 g/m²),
 - ✓ utilisation de papier Ecolabel, FSC, PEFC et recyclable,
 - ✓ impressions par défaut en noir et blanc recto/verso,
 - ✓ réalisation des cartes de visites chez un partenaire en papier FSC.





3 - Environnement

COP n°5



- Nous avons décidé d'axer notre **politique d'achat** sur du matériel et des fournitures plus durables et respectueuses de l'environnement :
 - ✓ utilisation de téléphones mobiles reconditionnés,
 - ✓ matériels de bureau de préférence de classe d'efficacité énergétique A ou A+,
 - ✓ ampoules led à longue durée d'utilisation (environ 25 000 heures),
 - ✓ cadeaux de fin d'année en bambous issus de forêts durables,
 - ✓ projet de reconditionner les ordinateurs remplacés.





3 - Environnement

COP n°5



- Nous avons mis en place des **actions concrètes** autour du recyclage :
 - ✓ Mise en place du **tri sélectif** pour le recyclage du papier, des bouteilles en plastique, des canettes et des gobelets sur l'ensemble de nos agences. Ainsi nous participons, grâce à notre entreprise partenaire, à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap afin de retrouver une activité professionnelle valorisante.
 - ✓ **Destruction d'archives** papier afin de concilier confort de travail, gain de place tout en s'impliquant dans une démarche de recyclage responsable dans un broyeur agréé selon la norme DIN 66 399 tout en respectant la confidentialité des données de nos clients. Notre entreprise partenaire principal favorise l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap.
 - ✓ Déploiement d'une **collecte D3E** (déchets d'équipements électriques et électroniques) dans l'ensemble de nos agence pour un recyclage dans le respect le plus strict de la réglementation.
 - ✓ Dans le cadre des protocoles sanitaires Covid-19, mise à disposition de nos collaborateurs de **masques filtrants en tissus lavable et réutilisables** au lieu de celui chirurgical à usage unique.





4. Lutte contre la corruption

COP n°5



- **Charte de déontologie**

- ✓ En annexe des descriptifs de fonction, elle est signée par 100% de nos collaborateurs et collaboratrices.

- **Conflit d'intérêts**

- ✓ Nous avons fait le choix de ne pas développer certaines activités connexes à notre métier d'expertise en assurance – expertise d'assurés, réparation en nature - qui pourraient potentiellement devenir source de conflit d'intérêt. Ces prestations représentent 0% de notre activité.

- **Lutte contre le travail dissimulé**

- ✓ Demande systématisée à l'ensemble des prestataires et intervenants extérieurs de justifier de la liste des travailleurs étrangers, extrait KBIS, attestation de vigilance URSSAF et RC professionnelle.